

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/194

Objet : Travaux sur toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 16/09/2024 par la SARL PIVOTTO & FILS agissant pour le compte de M. BUTTNER Jean en vue d'occuper le domaine public au droit des 25 ter et des 24 à 26 route de Marambat, afin d'effectuer des travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage et stockage d'engin et matériaux et mise en place d'un échafaudage, pour la période du 25/09/2024 au 09/10/2024,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SARL PIVOTTO & FILS est autorisée à occuper le domaine public au droit des 25 ter et des 24 à 26 route de Marambat, afin d'effectuer des travaux sur toiture avec utilisation d'un engin de levage et stockage d'engin et matériaux, pour la période du 25/09/2024 au 09/10/2024.

Article 2 : Durant les travaux, un échafaudage sera mis en place, la circulation des véhicules sera maintenue en permanence et réglée au moyen d'un alternat par feux tricolores, des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 16 septembre 2024

Le Maire
Barbara NETO

